

EN BREF...

DÉTACHEMENT DES TRAVAILLEURS : LA FFB ET LA FNTF SALUENT L'ACCORD TROUVÉ AU CONSEIL DES MINISTRES LE 9 DÉCEMBRE 2013

La FNTF et la FFB ont salué les efforts et le succès de la diplomatie française qui a su rallier les autres États membres pour obtenir un accord au Conseil le 9 décembre dernier.

Sur le fond, le texte de compromis répond aux demandes essentielles du secteur de la construction, au plan national et européen. Il s'agit de la possibilité d'exiger des documents supplémentaires pour s'assurer que les travailleurs détachés bénéficient des « minima nationaux » ; de la mise en œuvre d'une responsabilité conjointe et solidaire entre l'entreprise titulaire du marché et son sous-traitant direct (mais uniquement dans le secteur de la construction) ; d'une amélioration notable de la coopération entre les administrations nationales. Cet accord reste cependant à confirmer en codécision avec le Parlement européen avant la fin de la législature.

Des négociations en « trilogue » (Commission, Parlement, Conseil) sont déjà en cours.

EN DIRECT DE BRUXELLES

Une nouvelle programmation financière s'engage pour les sept prochaines années

Les États membres ont confirmé, le 2 décembre dernier, l'approbation par le Parlement européen en séance plénière, du nouveau cadre financier pluriannuel de l'Union européenne pour 2014-2020. Ce plan de dépenses, également appelé « perspectives financières », traduit les priorités de l'UE en termes financiers.

Un cadre financier pluriannuel en légère baisse

Pour la période qui commence, l'Union européenne dispose d'un budget de 960 milliards d'euros en crédits d'engagement (soit 1 % du revenu national brut de l'UE à 28) et de 908,4 milliards en crédits de paiement.

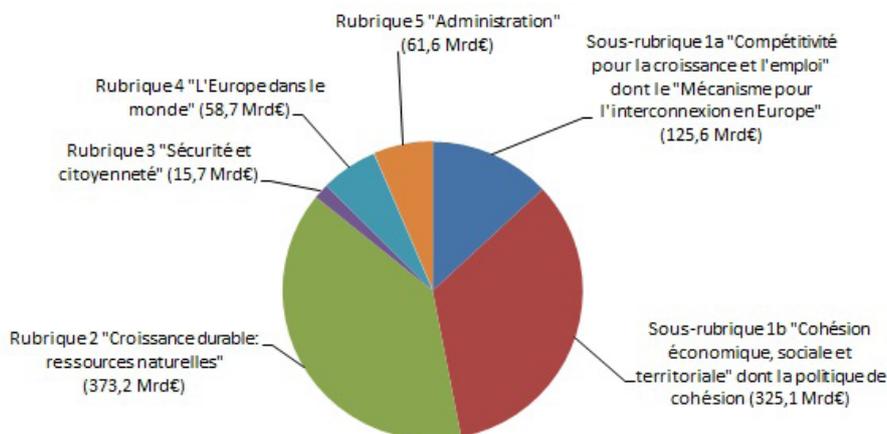
Ces montants sont en diminution respectivement de 3,5 % et de 3,7 % en comparaison avec la période 2007-2013. Pour rappel, près de 80 % du budget de l'UE provient des contributions nationales basées sur le revenu national brut (RNB), auxquelles s'ajoutent la ressource fondée sur la TVA (environ 10 % des recettes totales de l'UE) et les ressources propres traditionnelles (droits de douane notamment).

L'accord du Conseil tient compte des demandes formulées ces derniers mois par le Parlement européen, à savoir flexibilité, possibilité de réexamen/révision à mi-parcours, unité du budget et renforcement des ressources propres. À ce titre, un groupe de haut niveau sur les futures ressources propres débutera prochainement ses travaux.

Un nouvel instrument pour les infrastructures d'intérêt européen

Sur la période 2014-2020, près de 38 % du cadre financier pluriannuel seront alloués à la politique agricole commune (PAC), 34 % à la politique de cohésion, 7,2 % au programme de recherche et innovation (« Horizon 2020 ») et 3,1 % pour le nouvel instrument consacré aux infrastructures européennes, le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe.

Ces dépenses sont regroupées sous cinq rubriques principales reflétant les priorités politiques de l'Union européenne.



EN BREF...

**LA FNTP RAPPELLE
LES OPPORTUNITÉS
POUR LE
COFINANCEMENT
DES
INFRASTRUCTURES
OFFERTES PAR L'UE**

Au lendemain de l'approbation par le Parlement européen du cadre financier pluriannuel 2014-2020 et du nouvel instrument financier pour les infrastructures d'intérêt européen, la FNTP a rappelé, dans un communiqué de presse, l'importance pour l'État de mobiliser dès à présent des contreparties financières suffisantes et lisibles pour la réalisation de grands projets d'infrastructures.

En effet, des opportunités de cofinancement sont à saisir pour profiter pleinement du soutien financier de l'UE dans le cadre de cette nouvelle programmation. Ainsi, la contribution à la réalisation des sections transfrontalières pourra s'élever jusqu'à 40 % du montant des travaux.

Les premiers appels à propositions, dans le cadre du nouveau fonds dédié aux infrastructures, devraient être lancés d'ici à la fin de ce semestre.

**POUR TOUTE INFORMATION
FNTP**

► Marie Eiller-Chapeaux
Tél. : 01 44 13 31 86
Fax : 01 44 13 98 90
E-mail : eillerm@fnftp.fr

► Nicolas Gaubert
Tél. : 01 44 13 31 06
Fax : 01 44 13 98 91
E-mail : gaubertn@fnftp.fr ou europe@fnftp.fr

FFB

► Myriam Diallo
Tél. : 01 40 69 53 56
Fax : 01 40 69 57 80
E-mail : diallom@national.ffbatiment.fr

Principale innovation de ce nouveau cadre financier, le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe est l'instrument financier dédié aux grandes infrastructures européennes de transport (23,1 milliards d'euros, dont dix milliards issus du Fonds de cohésion), d'énergie (5,1 milliards d'euros) et de télécommunications (1 milliard d'euros).

Ce mécanisme s'intègre au poste destiné à soutenir la « Compétitivité pour la croissance et l'emploi » doté de 125,7 milliards d'euros et en hausse de 37,4 % par rapport à la période 2007-2013. Ce poste couvre également le nouveau programme de recherche et d'innovation, Horizon 2020, doté de 70,2 milliards d'euros, qui s'appuie sur trois grands piliers : excellence scientifique, leadership industriel et défis sociétaux.

Autre politique essentielle de l'UE, la politique de cohésion consacrée au développement régional est dotée de 325,1 milliards d'euros, soit une baisse d'environ 7,5 % par rapport à la précédente programmation. Trois catégories de régions bénéficieront du soutien financier du Fonds européen de développement régional (FEDER) et du Fonds social européen (FSE).

Naturellement, les régions les moins développées disposent d'une enveloppe plus généreuse, avec 164,2 milliards d'euros. Les régions « en transition » (PIB par habitant compris entre 75 % et 90 % de la moyenne de l'UE) disposent de 31,6 milliards d'euros, et les régions les plus développées de 49,6 milliards d'euros. En outre, un autre fonds structurel, le Fonds de cohésion, destiné aux États les moins développés, s'élève à hauteur de 66,4 milliards d'euros. À cela s'ajoute une enveloppe consacrée à la coopération territoriale européenne dotée de près de 9 milliards d'euros. À noter que la politique de cohésion met l'accent, pour cette nouvelle période, sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables en y consacrant une part importante (12 % à 20 %) de l'enveloppe FEDER.

Par ailleurs, on relève, pour le secteur de la construction, l'instrument financier LIFE dédié aux actions dans le domaine de l'environnement dont le budget sera de 3,1 milliards d'euros (contre 2,2 milliards à l'heure actuelle). Fait nouveau, il se déclinera en deux actions : un sous-programme « Environnement » et un sous-programme « Action pour le climat ».

Enfin, le poste « Europe dans le monde », qui porte principalement sur l'aide au développement et l'aide de pré-adhésion, comprend une enveloppe pour l'action extérieure de 58,7 milliards d'euros, en hausse de 3,4 % par rapport à la période 2007-2013.

**LA GRÈCE PREND LA PRÉSIDENTE TOURNANTE DU CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

En raison du calendrier électoral européen, la Grèce disposera d'un délai plus court pour avancer sur les dossiers législatifs. Dans la continuité de la présidence lituanienne, la croissance et l'emploi seront au cœur de l'agenda de ce semestre.

**Croissance et emploi, à l'ordre du jour de la
présidence**

La croissance, l'emploi, les politiques d'immigration et la politique maritime sont les quatre priorités identifiées par le gouvernement grec.

Sur le thème de la croissance, la Grèce souhaite contribuer à la mise en œuvre rapide des décisions prises lors du Conseil européen de juin 2013, telles que l'amélioration de la capacité d'emprunt des PME ou encore la « Garantie jeunesse », un plan dont l'objectif est de favoriser l'emploi des jeunes en Europe. Il devrait bénéficier, pour la première fois, du soutien financier de la Banque européenne d'investissement (six milliards d'euros pour 2014 et 2015), en faveur notamment des établissements de formation et des mesures de soutien à la mobilité des apprentis.

Alors que des spéculations sur son maintien dans la zone euro ont agité le pays au cours des dernières années, les autorités helléniques souhaitent aussi renforcer l'architecture de l'Union économique et monétaire (UEM).

Dans le domaine de l'immigration, la Grèce souhaite l'adoption, lors du Conseil européen de juin 2014, d'une nouvelle stratégie de l'UE. Elle affiche sa volonté de se pencher sur l'immigration, en particulier illégale, en mettant en avant la gestion des frontières et la sécurité.

Le suivi des dossiers législatifs en cours

Outre les priorités ciblées par le gouvernement, la Grèce devra poursuivre l'examen de dossiers législatifs en cours tels que le quatrième paquet ferroviaire.

Le processus d'élargissement de l'Union européenne rythmera aussi la présidence avec l'ouverture des négociations d'adhésion pour la Serbie et la décision sur le statut de pays candidat à l'adhésion pour l'Albanie en juin prochain.

À l'issue de ce semestre, qui verra un Parlement européen renouvelé et le début d'un processus de désignation de nouveaux commissaires européens, ce sera au tour de l'Italie de prendre le relais.